Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 51 (1906)
Heft: 4

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La gestion du Département militaire fédéral en 1905 : Recrutement; les effectifs ; l'instruction de l'armée ; les services auxiliaires ; le tir. — Cours préparatoire pour recrues-trompettes. — L'armée aux Chambres fédérales. — Promotion. — Relations de bon voisinage.

Le rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1905 vient de paraître dans la *Feuille fédérale*. Comme de coutume, nous en extrayons les renseignements les plus intéressants.

Recrutement. 31 908 (en 1904, 32 424) recrues ont été examinées, dont 26 654 de la classe de 1886 et 5254 des classes antérieures. 16 277, soit le 51 °/₀ ont été reconnues aptes au service (en 1904, 16 921, le 52.2 °/₀), 4005, 12.6 °/₀, ont été ajournées (en 1904, 4177, 12.8 °/₀), et11 626, 36.4 °/₀, déclarées impropres au service (en 1904 11 326, 35 °/₀).

La répartition par armes des recrutés a été la suivante : infanterie 10 928 (1904, 11 598), cavalerie 649 (581), batteries attelées, canonniers 581 (543), conducteurs 1191 (1291), artillerie de montagne 97 (98), artillerie de position 233 (237), train et maréchaux ferrants 748 (694), sapeurs 389 (388), pontonniers 121 (123), pionniers 130 (98), aérostiers 0 (0), artilleurs de forteresse 382 (424), sapeurs de forteresse 62 (21), troupes sanitaires 577 (621), troupes d'administration 189 (169), vélocipédistes 0 (35).

Si l'on compare le recrutement par armes dans la dernière décade, on constate une diminution d'environ 4000 hommes d'infanterie, et une augmentation d'environ 1800 hommes pour les autres armes et services. Cette augmentation intéresse surtout les conducteurs (700) et les soldats du train (300). La différence entre les 4000 fantassins recrutés en moins et les 1800 recrutés en plus dans les autres armes provient de la sévérité plus grande imposée aux commissions de recrutement (1896, 18 680 incorporés; 1905, 16 277).

Les opérations du recrutement se sont effectuées normalement, mais il est regrettable de devoir constater, une fois de plus, écrit le Département, que l'on ne se conforme pas encore partout suffisamment au § 6, 6e alinéa, de l'ordonnance du 1er mai 1903 (interdiction de l'usage de l'alcool la veille et le matin du recrutement)

Une circulaire du Département militaire fédéral aux autorités militaires cantonales du 15 janvier 1905, a prié ces dernières de délivrer aux recrues

un certificat de fréquentation scolaire. La Suisse allemande a répondu très strictement à cette invitation; vingt-quatre recrues seulement n'y ont pas présenté le certificat. Les cantons romands et les Grisons ont montré moins d'empressement; 66 certificats ont manqué dans le canton de Fribourg, 25 dans le Jura bernois, 25 dans les Grisons, 90 dans le Tessin, 159 dans le canton de Vaud, 183 dans celui du Valais, 95 à Neuchâtel, 128 à Genève.

Pour la première fois, tous les jeunes gens soumis au recrutement ont passé l'examen de capacité physique. Il ne sera possible de se prononcer sur le résultat que lorsque le bureau fédéral de statistique aura terminé le dépouillement. Mais on peut constater dès à présent que ces examens sont possibles sans grande difficulté. Les opérations du recrutement n'en ont pas été sensiblement allongées.

Les effectifs. Au 1er janvier 1906, les effectifs de l'armée étaient les suivants :

Etat-major de l'armée 116.

Ier corps d'armée : Etats-majors 578; Ire div. 15 284, IIe 15 295, troupes non endivisionnées, élite 3245, landwehr 9154. Total 44 128.

IIe corps : Etats-majors 544; IIIe div. 15 620, Ve 15 094, troupes non endivisionnées, élite 3258, landwehr 9221. Total 44 243.

IIIe corps : Etats-majors 547; VIe div. 14 624, VIIe 15 147, troupes non endivisionnées, élite 3473, landwehr 8118. Total 42 466.

IVe corps : Etats-majors 518; IVe div. 13 788, VIIIe div. 12 990, troupes non endivisionnées, élite 3425, landwehr 10 958. Total 42 268.

Garnisons de sûreté : Etats-majors, élite 112; Gothard, élite 3950, landwehr 9978; St-Maurice, élite 2376, landwehr 4633. Total 21 049.

Troupes disponibles : Etats-majors 150; unités, élite 3013, landwehr avec 12 ou 14 classes 14 691, landwehr II, 22 684. Total 40 538.

Total général 234 808, savoir : Elite 142 999; landwehr avec 12 ou 14 classes d'âge 19 315, landwehr I, 45 292, landwehr II, 27 202.

Les effectifs par armes sont les suivants :

Infanterie : élite 108 630; landwehr I, 41 805; landwehr II, 25 084.

Cavalerie : élite 5162; landwehr 4169.

Artillerie : élite 17 916; landwehr 7852.

Génie : élite 5543; landwehr 4412.

Troupes sanitaires : élite 1932; landwehr 1829.

Troupes d'administration : élite 1399; landwehr 892.

Instruction préparatoire. Comme de coutume, les divers cours de gymnastique destinés à former partout de bons moniteurs de gymnastique, ont eu lieu sous la direction de la Société fédérale de gymnastique. La Société de gymnastique du Grutli a également organisé un cours de moniteurs pour ses sections.

Des *cours de répétition de gymnastique* pour les maîtres ont été organisés

dans les cantons du Tessin (deux cours), de Lucerne (trois cours) et de Vaud (un cours).

Il existe dans les cantons de Zurich (2), de Berne, de Glaris (cantonale), de Bâle-Ville, de Bâle-campagne (cantonale), de Schaffhouse, d'Appenzell Rh.-Ext., de St-Gall et du Tessin (cantonale) des *sociétés volontaires de maîtres de gymnastique*, qui cherchent, par des exercices réguliers et d'autres moyens, à développer la gymnastique scolaire.

La Suisse ne possédant pas d'école spéciale pour maîtres de gymnastique, ceux qui désirent faire des progrès dans cette branche d'instruction s'en vont à *l'étranger*, la plupart à Karlsruhe. S'ils fournissent des rapports satisfaisants, ils reçoivent un subside de leur canton et de la Confédération. Bâle-Ville a envoyé 4 maîtres à Karlsruhe, Berne et Thurgovie chacun 1.

L'instruction militaire préparatoire du IIIe degré a été suivie par 6093 [1] élèves, en augmentation de 577 sur 1904. Cette augmentation intéresse surtout les cantons de Zurich, Berne, Soleure et Bâle-Ville. Dans le canton de Vaud, où, en 1904, 118 élèves avaient suivis les cours, les efforts des comités ont été si peu couronnés de succès, que l'instruction militaire préparatoire y a été abandonnée. Dans le canton du Valais, l'association de Brigue avait instruit 71 élèves en 1904; il n'y a pas eu de cours en 1905.

Avec juste motif, les efforts de l'enseignement ont porté plus spécialement sur le développement corporel des élèves; l'instruction purement militaire n'a été prise en considération qu'en tant que l'instruction du programme de tir le rendait nécessaire. Plus l'instruction militaire préparatoire tendra à fortifier les jeunes gens par une gymnastique rationnelle et appropriée (spécialement dans le terrain) plus son utilité sera grande pour l'armée. Mais pour peu qu'elle tende à développer chez les jeunes gens des connaissances purement militaires, elle court le risque de dégénérer en amusement, implantant ainsi chez les futurs miliciens une fausse conception de l'esprit militaire, qui ne peut être que difficilement corrigée.

Les rapports des inspecteurs des cours militaires préparatoires désignés par le Département militaire sont en général très favorables, tant en ce qui concerne l'instruction donnée par les cadres, qu'en ce qui concerne les résultats obtenus par les élèves. Ils ne dissimulent cependant pas le fait qu'il y a des sous-officiers qui ne paraissent pas encore avoir saisi la grosse différence entre l'enseignement préparatoire et l'enseignement aux recrues. Il est possible de remédier à cet inconvénient en choisissant soigneusement les sous-officiers chargés de diriger les sections de l'instruction préparatoire. Les directions des associations, lors des cours de cadres, en dirigeant plus spécialement leur attention sur la gymnastique, pareront également contre cet inconvénient.

1 Ce chiffre est le total indiqué par le rapport, mais l'addition des effectifs qu'il indique (*F. féd.* n° 12, p. 624), est fausse.

On se plaint, dans les rapports annuels et d'inspection, que précisément les jeunes officiers, pour lesquels l'activité militaire en dehors du service serait fort utile, se désintéressent de l'instruction préparatoire, alors qu'ils pourraient rendre d'excellents services dans l'exécution des exercices de tir.

Instruction des troupes. Comme les années précédentes, le Département déplore la courte durée des écoles de recrues. Elles ne permettent que de former à peu près des soldats et des chefs en sous-ordre aptes au service de guerre, ainsi que des commandants de compagnie et de bataillon sachant leur métier.

Au sujet des cours de répétition de l'infanterie du 1er corps d'armée, le Département s'exprime comme suit :

La mobilisation des bataillons s'effectua assez rapidement. En cas de guerre, elle demanderait cependant beaucoup plus de temps. Il aurait en outre été possible, en prenant de meilleures mesures, d'accélérer le travail et d'améliorer la discipline sur certaines places. Il y aurait lieu notamment de ne pas laisser si souvent des détachements entiers inoccupés et de profiter, dès le début, de chaque minute pour instruire la troupe et la former à la discipline. La démobilisation s'est également effectuée réglementairement.

Dans le cours préparatoire et dans les manœuvres, la plupart des commandants de troupes se sont montrés suffisamment à la hauteur de leur tâche, du moins en ce qui concerne la conduite de leur unité encadrée dans une plus grande unité. On a constaté en revanche que beaucoup d'entre eux ne possédaient pas suffisamment de savoir-faire pour organiser, diriger, et critiquer les exercices tactiques, y compris les exercices de tir. Les résultats obtenus dans l'instruction des chefs en sous-ordre et de la troupe n'ont pas répondu non plus au temps employé. Pour amener un changement et éviter un recul de l'éducation tactique des troupes, les chefs supérieurs devraient faire sentir leur influence sur la marche de l'instruction plus que cela n'a été le cas jusqu'à présent.

A relever en particulier, au point de vue tactique, le manque de concision et de clarté dans les ordres pour le combat, la désignation aux unités de fronts trop étroits, l'emploi de formations trop serrées et de lignes de tirailleurs trop denses, la mauvaise utilisation du terrain sous le feu de l'ennemi, le manque d'expérience dans la conduite du combat par le feu, l'emploi trop parcimonieux de la pelle, et une connaissance visiblement imparfaite des prescriptions de la nouvelle instruction sur le service en campagne.

Il semble en outre que, dans beaucoup d'unités, le service intérieur et par cela même la discipline laissent à désirer. On se plaint, par exemple, du trop peu de soins voués aux travaux de remise en état à l'arrivée au quartier, à la tenue et à l'habillement des hommes dans les heures de liberté, au service de garde, à l'observation des prescriptions sur la discipline de marche et l'ordre des trains, et de ce que trop d'hommes, employés à des services de tout genre, ne paraissent pas sur les rangs.

Il semble également qu'on ait agi avec trop de bienveillance dans l'appréciation des subordonnés.

On devra, à l'avenir, réagir énergiquement contre ce laisser-aller des sol-

dats et l'inobservation de certaines prescriptions de service de la part des sous-officiers et des officiers, et exiger de chacun qu'il comprenne mieux son devoir et sa responsabilité, en un mot qu'il se rende compte que le service doit se faire comme dans les écoles de recrues. Sinon, la troupe en guerre, notamment dans des circonstances difficiles, ne sera pas à la hauteur de sa tâche.

D'une façon générale, on a l'impression que la troupe, si elle est conduite avec énergie et compétence peut être considérée comme apte à la guerre, mais qu'une partie des cadres perd d'un cours de répétition à l'autre son savoir-faire et son autorité et, ainsi, son influence sur l'éducation et la discipline de la troupe.

Il faut espérer que la prolongation prochaine de la première instruction et la convocation annuelle des troupes aux exercices, feront faire un pas en avant à l'infanterie.

Les rapports sur les cours et les inspections manquant encore, cette appréciation des chefs et de la troupe est basée sur les remarques des instructeurs d'arrondissement qui ont observé, avec l'aide de quelques officiers instructeurs, la marche des cours de répétition, en partie aussi sur les observations personnelles de l'instructeur en chef de l'infanterie.

En ce qui concerne la mobilisation pour les manœuvres d'automne du IIe corps d'armée, le Département constate qu'elle s'est opérée normalement, en application des prescriptions du 7 mars 1905. On s'est plaint seulement que le personnel des états-majors n'ait pas été renseigné partout suffisamment sur leurs emplacements de réunion.

En 1904, l'organisation des unités avait été retardée par la visite sanitaire confiée aux commissions. En 1905, conformément aux prescriptions du 7 mars, la visite a été faite par les médecins, assistés, dans l'infanterie, d'aides-médecins. Cette procédure a fait ses preuves; il n'en est résulté aucun retard dans l'organisation des unités. Ceux qui se sont produits sont provenus pour la plupart de la fourniture des chevaux, amenés trop tard. La fourniture des chevaux est du reste toujours un point faible dans nos grandes manœuvres de paix.

Les rapports s'expriment également favorablement sur la *démobilisation*. Selon les circonstances locales et les ordres donnés par les intendances des arsenaux, la reddition du matériel s'est opérée plus ou moins rapidement et en bon ordre. A peu d'exception près, les officiers de troupe se sont beaucoup plus souciés qu'auparavant de la reddition du matériel et de l'échange des effets d'habillements et d'équipement en mauvais état.

Le Département apprécie comme suit, le résultat des manœuvres :

Il ressort des rapports parvenus que toutes les troupes étaient pénétrées de l'esprit militaire et d'un sentiment sérieux de leur devoir, que tous les gradés se sont efforcés de faire de leur mieux. La troupe a supporté avec énergie et endurance des efforts peu ordinaires. Au début des manœuvres, on lui a cependant imposé des marches un peu trop fortes pour des hommes non encore entrainés. On a également l'impression que les commandants de trou-

pes devraient vouer plus d'attention aux marches. La conduite du feu laisse encore à désirer; on est en revanche heureux de pouvoir constater que les chefs en sous-ordre ont fait preuve de plus d'indépendance et ont développé leur sens tactique, bien que le manque d'initiative apparaisse encore trop souvent. On a entre autres été frappé de ce que les chefs en sous-ordre aient, dans certains cas, attendu des ordres lorsqu'ils auraient dû prendre d'eux-mêmes une décision. En ce qui concerne le mécanisme des ordres chez les chefs supérieurs, il a incontestablement fonctionné plus aisément qu'auparavant. Ce qui manque encore entre autres, c'est de savoir donner des ordres pour le déploiement et disposer la troupe pour le combat; les réserves n'étaient pas suffisamment à couvert; on ne marquait pas assez la différence entre des manières d'agir dans les combats de rencontre et dans les attaques préparées. Il serait enfin bon de voir disparaître l'habitude des chefs de rester à cheval dans la première ligne de combat.

L'alimentation des troupes a de nouveau laissé à désirer. A deux reprises, les trains n'ont rejoint la troupe que vers 10 heures du soir, précisément les jours de fortes marches. Dans la division de manœuvre, le 11 septembre, les premières voitures du train de bagages ont rejoint leur troupe à 10 h. ½ du soir et les dernières le lendemain à 2 h. $^1/_4$ du matin. Une partie de la viande était tellement gâtée que plusieurs bataillons ont dû la remplacer par d'autres vivres. La faute provient pour une bonne part de la manière défectueuse de donner et de transmettre les ordres.

Quant aux armes spéciales, on ne peut méconnaître qu'elles ont aussi fait des progrès et que toutes se sont efforcées de faire de leur mieux. Elles ne donnent pas lieu à des remarques spéciales.

Les cours de répétition de la landwehr se sont passés normalement, sauf celui du 127e bataillon, dont les deux détachements ont dû être transportés à Rorschach et être gardés au service, au lieu de 7 jours, l'un 8 et l'autre 10, à cause des troubles. On a remarqué la bonne tenue de la troupe à cette occasion.

En 1905, pour la premiere fois, toute la cavalerie a manœuvré avec d'autres armes. Les manœuvres de cavalerie contre infanterie ont offert un intérêt exceptionnel. La cavalerie a trouvé une excellente occasion de se perfectionner dans l'utilisation du terrain pour le service d'exploration et de sûreté, et de s'exercer à la conduite du combat. Dans les deux armes, on apprit à juger et à agir rapidement, à faire preuve d'initiative et d'énergie. On a eu enfin l'occasion d'étudier la conduite de grandes masses de cavalerie et leur influence sur des opérations tactiques.

L'artillerie n'a donné lieu à aucune remarque spéciale.

Dans le génie, l'école de sous-officiers a subi une modification. Pour une seule école, le nombre des élèves était trop nombreux proportionnellement à l'effectif des instructeurs disponibles. L'instruction en souffrait. L'école a donc été divisée en deux cours distincts, à époques différentes. Le premier ayant eu lieu pendant les grandes vacances des écoles techniques supérieures, a été surtout fréquenté. Cette innovation a été reconnue excellente.

Elle sera renouvelée en 1906 et si cette seconde expérience confirme la première, on s'y tiendra définitivement.

Le rapport rappelle les essais de télégraphie sans fil; ils seront repris en 1906, après quoi des propositions seront arrêtées.

Services auxiliaires. Le chapitre consacré au service de santé nous apprend que la Société centrale de la Croix-Rouge comptait, à fin 1904, 15 042 membres isolés et 288 associations, formant 30 sections. Les cantons de Thurgovie, d'Uri, d'Unterwald, d'Appenzell R.-I., de Fribourg, du Valais et du Tessin n'avaient pas encore de sections. La fortune de la caisse centrale était de 108 216 fr. 26, celle des sections de 217 942 fr. 01 ; l'une et l'autre ont considérablement augmenté.

Dernièrement, les journaux ont annoncé la décision de la municipalité de Zurich qui a inscrit la ville de Zurich au nombre des membres collectifs de la Société. C'est un exemple à suivre.

La Croix-Rouge a fait faire au service de santé de l'armée un progrès considérable en organisant des colonnes sanitaires auxiliaires, destinées à faciliter le service des étapes et pour lesquelles ont eu lieu, en 1904 et 1905, à la caserne de Bâle, des cours d'introduction de huit jours, qui ont réuni un total de 150 participants.

Les relations, précieuses en cas de guerre, entre la Croix-Rouge et la Société publique des femmes suisses, se sont maintenues, grâce aux 51 comités de dames de la Croix-Rouge, dans toutes les contrées de la Suisse.

A côté de la Croix-Rouge, le service de santé volontaire peut encore compter sur la Société sanitaire militaire, qui possède 24 sections et 550 membres actifs, et la Ligue des Samaritains, forte de 163 sections avec 7111 membres actifs. Ces trois associations étaient placées, depuis sept ans, sous la direction d'un secrétariat central. Le rôle important que joue maintenant la Société centrale de la Croix-Rouge a engagé à supprimer ce secrétariat central et à transférer ses fonctions au secrétariat de la Croix-Rouge qui les a assumées sous la direction du comité de cette association.

Renseignement spécial : à la date du 1er juin 1905, les établissements subventionnés par la Confédération pour l'instruction des infirmières de profession, à mettre, en cas de guerre, à la disposition de l'armée pouvaient fournir le personnel suivant en sœurs directrices, supérieures, sœurs pour les opérations et gardes-malades : Ecole d'infirmières de la Croix-Rouge, à Berne, 52; Maison des sœurs de la Croix-Rouge, à Zurich, 52; Ecole d'infirmières, Zurich, 112; La Source, Lausanne, 149; Ingenbohl, 245, Total 610.

« Ainsi, dit le Département, un premier pas à été fait, d'une grande importance, pour assurer un service rationnel d'infirmiers en cas de guerre et l'on peut espérer qu'avec le temps d'autres établissements, notamment les maisons de diaconesses protestantes, mettront également leur personnel à disposition pour le cas de guerre. »

Le chapitre de la justice militaire donne lieu à une observation intéressante : les cas de soustraction de munition à balle si fréquents autrefois, ont presque entièrement disparus, soit ensuite d'une surveillance plus serrée, soit crainte des tribunaux. D'une manière générale, les cas de vol ont diminué. « Seul le nombre assez élevé des cas de désertion et de refus de servir donne à réfléchir; ces délits doivent être attribués à certaines tendances et menées qui ont fait leur apparition aussi dans notre pays. »

Divers. 3694 sociétés de tir (en 1904, 3656), ont envoyé des comptes-rendus de tir pour obtenir le subside fédéral. Elles comptent 220 147 membres (en 1904, 218 815). Sur ce nombre, 144 344 tireurs ont exécuté les exercices obligatoires de tir; 78 443 les exercices facultatifs; 805 les exercices de tir au revolver; 1863, constituant 33 sociétés, les exercices de tir de combat. Le montant du subside fédéral s'est élevé à 340 335 fr. 50 (en 1904, 329 221 francs.)

La statistique des munitions tirées s'établit comme suit (les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1904) :

	Fusil 7.5 mm.		10.4 mm.		Fusil de cadets.	
Servic. milit.	5,850,313	(5,626,284)	110	(167)		
Soc. vol. tir	18,471,000	(18,942,000)	1,329,000	(3,163,000)		
Autres livrais.	143,880	(182,740)	2,272,750	(2,961,250)	174,110	(138,060)
Total	24,465,163	(24,751,024)	3,601,860	(6,124,417)	174,110	(138,060)
	Revolver 7.5 mm		10.4 mm.		Pistolet 7.65 mm.	
Servic. milit.	47,026	(63,700)	100	(60)	83,679	(70,114)
Soc. volont. tir.	381,680	(517,740)	36,240	(51,760)	819,840	(954,960)
Autres livrais.	1,051,200	(961,840)	7,260	(7,440)	53,976	(24,384)
Total	1,479,906	(1,543,280)	43,600	(59,260)	957,495	(1,049,458)

Aussi, malgré l'absence de tir fédéral en 1905, la consommation des munitions est à peine inférieure à celle de 1904. Cette remarque ne s'applique pas, naturellement, au fusil de 10.4 mm. dont l'emploi répond à des considérations spéciales.

* * *

Quelques perfectionnements ont été apportés aux sabretaches et aux étuis de pistolet pour officiers, aux fins de les rendre plus solides. La courroie de support du ceinturon de campagne a été transformée en une courroie à fourche suivant le modèle en usage dans les armes spéciales, modèle très satisfaisant que les officiers achetaient fréquemment de leurs propres deniers.

* * *

On a de nouveau fait l'essai, pendant les manœuvres, dans deux régiments et dans plusieurs bataillons du IIe corps d'armée, de jambières confectionnées avec de vieilles tuniques. Tous les rapports sont favorables. On

se propose, en conséquence, de compléter les approvisionnements de ces jambières jusqu'à concurrence d'une paire par fantassin.

Dans l'infanterie, on a de nouveau procédé à des essais de nouveaux équipements, soit 300 uniformes gris-clairs et 150 de couleur plus foncée. Les essais ne sont pas encore terminés.

Nos lecteurs sont au courant déjà des questions intéressant la livraison des vélocipèdes d'ordonnance, le réarmement de l'artillerie et le transfert des cuisines roulantes au service de santé.

* * *

Les cours préparatoires pour recrues trompettes ont eu lieu cette année à Berne, du 24 janvier au 24 février pour les élèves des Ire, IIIe, IVe et V^e^ divisions et à Zurich, du 28 février au 31 mars, pour ceux des IIe, VIe, VIIe et VIIIe divisions.

Les résultats ont été satisfaisants. On peut espérer que la qualité de nos fanfares de bataillons ira en s'améliorant graduellement, grâce au système introduit en 1905.

En effet, avant 1905, les trompettes étaient instruits d'abord dans les écoles de recrues en même temps que les hommes portant fusil. On les appelait ensuite, outre leurs cours de répétition réguliers, à un certain nombre de demi-écoles de recrues avec leurs fanfares respectives.

Maintenant, l'instruction élémentaire, comme soldat et comme musicien, se donne pendant un mois, au cours préparatoire.

Chaque division fournit un instructeur pour enseigner l'école du soldat et l'adjudant sous-officier trompette pour la partie « technique ».

Une fois « dégrossis » les élèves forment des fanfares homogènes de 30 à 40 hommes par division, capables de jouer très convenablement les marches d'ordonnance.

On envoie ensuite ces fanfares aux écoles de recrues où, pendant six semaines, on a le temps de les pousser encore et d'aborder des morceaux plus compliqués.

Cette première année écoulée, les musiciens ne sont plus astreints qu'aux cours de répétition.

Cette année, les cours préparatoires étaient combinés avec l'école de sous-officiers trompettes et les musiques des bataillons 3 de carabiniers, et 33 et 62 fusiliers.

La gymnastique tient une large place dans le programme. On cherche à développer les poumons, car le souffle est important pour le trompette.

A Berne, les 200 instrumentistes réunis ont donné un concert goûté du public, sur la place du Parlement, suivi de la retraite à travers les rues de la ville fédérale. L'ensemble, la mesure et la netteté du son ne laissaient pas trop à désirer.

* * *

Les Chambres fédérales ont voté, sans opposition, les quatre arrêtés indiqués dans la dernière chronique suisse: réarmement de l'artillerie de montagne, réorganisation de cette artillerie, augmentation des stocks de munitions, acquisition d'un équipement de montagne ponr trois brigades d'infanterie. Les seules observations auxquelles ont donné lieu ces arrêtés de la part des députés de l'extrême-gauche est la répartition de la dépense que ces derniers auraient désiré étendre à un plus grand nombre d'exercices budgétaires, cinq au lieu de trois. Ils ont aussi plaidé, pour l'arrêté augmentant la munition, la cause de la clause référendaire. Pourquoi pas ? Le peuple n'aurait pas formulé plus d'opposition que ses représentants.

Le bureau du Conseil National a nommé la commission chargée de l'étude du projet de réorganisation militaire. Elle a été composée de MM. Buhlmann (Berne); Ador (Genève); Borella (Tessin); Bueler (Schwytz); Evêquoz (Valais); Geilinger (Zurich); Germann (Thurgovie); Heller (Lucerne); Iselin (Bâle-Ville); Mosimann (Neuchâtel); H. Scherrer (Saint-Gall); Schobinger (Lucerne); Secretan (Vaud); Suter (Bâle-Campagne), et Will (Berne).

Un incident désagréable est celui auquel a donné lieu la conférence du colonel Fisch, à Schaffhouse. Nos lecteurs nous permettront de ne pas insister. Qu'ajouterions-nous aux commentaires de la presse quotidienne ? Le colonel Fisch a donné sa démission de ses fonctions d'officier d'état-major du Département militaire fédéral. Il a été mis à la disposition du chef de l'arme de l'infanterie.

* * *

Le capitaine de carabiniers Emile Huguenin, à La Sarraz, a été nommé commandant du bataillon de carabiniers 9 I, avec promotion au grade de major.

* * *

Des relations que nous souhaitons fort cordiales vont naître, entre officiers suisses et italiens, de la prochaine ouverture à l'exploitation du tunnel du Simplon.

Le Département militaire fédéral transmet au comité central de la Société suisse des officiers une lettre du consul suisse de Milan qui, de la part du comité de la Société des officiers de Milan, invite tous les officiers étrangers qui viendront à Milan à l'occasion de l'exposition internationale à visiter pendant leur séjour les locaux de la société.

Les officiers étrangers se rendant à Milan sont priés de se munir d'une carte de légitimation. Le comité central informe les officiers suisses désireux de se rendre à Milan qu'ils peuvent se procurer cette carte auprès de lui.

Le ministre d'Italie à Berne a en outre remis au Département militaire fédéral une invitation aux officiers suisses à participer au tournoi interna-

tional d'escrime qui aura lieu à Milan à l'occasion de l'exposition. Ce tournoi, ouvert aux amateurs comme aux professionnels, est organisé par la Société « del Giardino » avec la collaboration de la Société des artistes et du commandement du IIIe corps d'armée, sous le patronage du roi d'Italie et du duc de Turin.

Nous ne pouvons qu'engager nos camarades à répondre à la première convocation des officiers italiens. Ils trouveront plaisir et profit à visiter l'Exposition de Milan comme le leur démontrera la chronique italienne de la présente livraison.

Pour la réception du roi Victor-Emmanuel, à Brigue, une garde d'honneur sera formée du 88e bataillon de fusiliers valaisan, du 2e escadron de dragons et de troupes de la garnison de St-Maurice. Sont commandés, à cette occasion, le colonel de Techtermann, commandant du Ier corps d'armée, et le colonel-brigadier L. H. Bornand, commandant de la Ire brigade d'infanterie

CHRONIQUE ALLEMANDE

(*De notre correspondant particulier.*)

Encore le nouveau canon de campagne. — Le shrapnel et l'obus. — Mutations. — La commission de revision du règlement d'exercices de l'infanterie. — Convocation des réservistes. — Uniformes d'essai. — L'armée au Reichstag. — Des livres.

Depuis ma dernière chronique, j'ai eu l'occasion de me convaincre de la réalité du réarmement de notre artillerie de campagne. Lors de l'entrée solennelle du prince Eitel-Frédéric et de sa jeune épouse princesse Sophie-Charlotte à Potsdam, leur première résidence, le 20 mars, la 1re batterie montée du 4e régiment d'artillerie de la Garde a tiré le salut. Cette batterie, comme toutes celles des quatre régiments de la Garde, est munie des nouvelles pièces de 7,7 cm. à recul sur l'affût et bouclier protecteur. Il n'y a qu'un seul bouclier disposé perpendiculairement à l'affût avec une embrasure pour la bouche à feu. La partie inférieure, articulée, peut être relevée pendant la marche. Une petite ouverture est ménagée pour le pointeur. Il m'a semblé que la partie supérieure du bouclier était articulée également, car l'arête supérieure, pendant la marche, ne dépassait pas la hauteur des roues. L'affût, en général, a quelque analogie avec celui de votre modèle Krupp, avec cette différence que le grand affût a deux flasques en forme de U parallèles, avec un petit intervalle. La bêche de crosse ressemble à celle des pièces exposées à Liège. Il va sans dire que l'abatage n'est pas nécessaire comme dans la pièce française pour fixer l'affût pendant le feu. Quant au poids, je suis convaincu qu'il ne dépasse pas celui indiqué dans mon tableau; au pis aller faut-il ajouter une vingtaine de kilos.

En tous cas, la mobilité est à peu près la même qu'avant la transformation. La puissance balistique et le rendement n'ont pas changé non plus. A cet égard, la pièce française conserve une supériorité. Pour cette dernière, la force vive à la bouche est de 93.8 kilogrammètres par kilogramme du poids de la pièce en batterie et de 55.7 kgm. par kilogramme du poids de la voiture-pièce. Les chiffres sont, respectivement, pour le canon allemand 79.5 et 43.4. La densité par cm² de section transversale est aussi plus grande dans le canon français, 163.6 grammes contre 147. En revanche, la pièce allemande est plus mobile et plus maniable. Mais de part ni d'autre, ces différences ne sont décisives. Il ne faut pas oublier non plus que les données françaises ne sont pas officielles, pas plus que celles de la pièce allemande transformée, pour laquelle il n'existe même pas un manuel. Sa dénomination officielle est : canon 96 nouveau modèle.

La fermeture est à coin plat, de construction Ehrhardt, dit-on, probablement celle décrite dans votre livraison de mars. Il ne faut qu'un seul mouvement pour ouvrir comme pour fermer la culasse (le canon 96 primitif exigeait deux mouvements). Il en est de même de votre système de fermeture à coin plat avec arbre de translation. Ces deux systèmes s'équivalent à peu près, mais pour le servant d'un canon, qui est assis sur un siège au lieu d'être debout, la manipulation, cela me paraît démontré, serait plus commode encore avec le système Ehrhardt. Comme partout maintenant, pointeur et tireur, dans notre pièce transformée, sont assis. On a conservé en outre les sièges d'essieu. Pour le pointage, on a adopté la hausse à niveau, avec une lunette de pointage en cas de besoin et goniomètre. Je ne sais pas si l'usage de la hausse panoramique est prévu.

La pièce de notre artillerie à cheval continuera à bénéficier d'une différence de 50 kg. en moins dans le poids de la pièce en batterie et de la voiture-pièce.

Personne ne sait encore si nous maintiendrons la batterie de 6 pièces et ce à quoi on se résoudra pour les caissons. Seront-ils cuirassés ou non ? Dans la presse le général Rohne se donne toute la peine possible pour extorquer une confession. On a même songé à une interpellation au Reichstag.

Un socialiste, dans la commission du budget, a interrogé le ministre de la guerre au sujet de la fermeture du canon nouveau modèle. Il parla d'une fermeture de compromis d'un mécanisme insuffisamment sûr, de sorte que l'on aurait pu faire feu avant que la culasse fût fermée. Le ministre a rassuré l'interpellant. Jamais, a-t-il dit, les expériences n'ont été plus précises et complètes. Pendant des années la pièce a été éprouvée par la commission d'expériences, dans les polygones et dans la troupe. Nulle part on n'a trouvé de défectuosités. Les troupes ont déclaré sans exception que la nouvelle pièce constituait un véritable progrès. L'administration de l'armée se préoccupe en première ligne de la sécurité des servants. Pas un seul

accident ne s'est produit. A tous égards, la pièce 96 n. m. est à la hauteur du temps présent. Tout cela n'a pas empêché un de nos journaux, qui n'est pas seulement progressiste, de propager la rumeur que les nouveaux affûts n'étaient pas assez solides, que les flasques avaient été crevassées au tir et qu'il fallait reconstruire ces parties de l'affût. La *France militaire*, du 14 mars, a annoncé, sur la foi de bruits en circulation, que le gouvernement allemand avait abandonné la construction du nouveau canon de campagne « poussée avec tant d'ardeur depuis les événements marocains ». Aucune de ces informations n'est vraie. Tout a suivi une marche normale et nos hommes d'Etat à Algésiras ne se soucient guère du réarmement de notre artillerie de campagne. Celui-ci ne peut être décisif pour l'action de la diplomatie. Le journal français se flattait que l'Allemagne se trouverait pour plusieurs années dans une infériorité considérable et remarquait que « la nouvelle de son correspondant très sûr coïncidait avec le ton beaucoup plus conciliant que vient d'adopter l'Allemagne à Algésiras ». Ce correspondant a été démenti quelques jours après par le journal lui-même, qui, d'un autre correspondant, de Strasbourg peut-être, a reçu des nouvelles très favorables de la pièce allemande transformée. Le fonctionnement du frein et les effets du tir satisfont à toutes les prétentions et sont fort encourageants. Depuis l'automne passé, on avait préparé l'instruction du personnel en faisant emploi de modèles. A la vérité, je ne sais si l'instruction de tir et les règlements de manœuvres sont déjà achevés. Je n'y crois guère; il y a quelque temps on n'était pas encore fixé sur la meilleure manière de combattre l'artillerie à boucliers de l'adversaire.

Outre le corps de la Garde, on vient d'armer les corps de la frontière occidentale : le XIVe, XVe et XVIe. Suivront le XIIIe (Stuttgart), VIIIe (Coblence), XVIIIe (Francfort s. l. M.), et le IIe bavarois (Landau et Wurtzbourg). Cette première série sera armée vers le commencement de mai. S'il y a ensuite une interruption d'une certaine durée, ce ne peut être que très utile aussi, car de cette façon il deviendra possible de profiter encore des enseignements de l'emploi du canon sur une plus grande échelle. Quant au bruit que le gouvernement aurait omis de demander les sommes nécessaires, je n'y crois pas. En général, on ne met pas une exagération de pudeur à exiger des finances. Pour l'approvisionnement de l'armée, on peut même agir par anticipation.

On ne saurait prétendre que notre ministère de la guerre se soit trop hâté pour le réarmement de l'artillerie. Dans l'hiver 1900-1901, quand on sut avec certitude la situation en France, on essaya un petit nombre de pièces à recul sur l'affût de Krupp et d'Ehrhardt et l'on résolut de continuer les essais avec des batteries complètes, ce qui eut lieu en 1901, au polygone de Juterbog. Les expériences aboutirent à écarter le matériel Ehrhardt dont la stabilité au tir n'avait pas été jugée suffisante. Le matériel Krupp fut

adopté pour les essais dans la troupe. Cela se passait en 1902. On commanda chez Krupp sept batteries de diverses constructions qui furent livrées en deux mois. Elles furent expérimentées par l'école de tir et par la troupe, entre autres aux manœuvres impériales de 1903 dans la province de Saxe. L'une et l'autre se déclarèrent satisfaites. Quelques petits défauts relevés par la commission d'expériences étaient de minime gravité. L'affaire pouvait être considérée comme décidée en faveur du matériel Krupp trouvé, après de nouveaux essais de tir réel en hiver 1903-1904, tout à fait propre à la guerre. Néanmoins le matériel Krupp ne fut pas adopté tel quel. Les oppositions furent de nature politique. Le parti du centre (les ultramontains) exigèrent que l'autre fabrique rhénane reçut une part de la commande; c'est la « Rheinische Metallwaren- fabrik » ou Ehrhardt. On perdit presque une année précieuse. En définitive, et comme vous le savez par ma communication dans la chronique de mars 1904, page 214, le modèle admis est un modèle du gouvernement. Krupp en tout cas peut s'en laver les mains.

Les constructeurs du canon 96 avaient accentué un peu trop le principe de la simplicité et de la rusticité du matériel, qualités sans doute fort appréciables en campagne, mais qui furent outrées dans le cas particulier. Sans parler de la bêche rigide au lieu de la bêche élastique, on avait aussi préféré la séparation de la charge et du projectile. C'est un héritage fort incommode pour le service d'une batterie munie de caissons renversables ou non, placés entre les pièces à la française, incommode aussi bien pour les pourvoyeurs que pour le chargeur. Le regretté général v. Hoffbauer dans sa brochure: « La question des pièces à tir rapide et leur emploi tactique » (parue en 1902) dit que le paquetage de la munition unifiée et le chargement présentaient des difficultés. La pratique témoigne du contraire; nulle part excepté en Allemagne et pour l'ancienne pièce italienne il n'est plus question de munition par charge et projectile séparés. On a l'habitude chez nous de réunir plusieurs coups dans un panier ou dans une caissette. Krupp, pour ses pièces d'essai en Belgique, a trouvé une combinaison des deux méthodes; on peut prendre les coups un à un ou par quatre à la fois. Le dernier mode est préférable quand on laisse les caissons en arrière. Je vous recommande un exposé fort instructif dans la *Revue du cercle militaire* N°s 8 à 11; « La batterie de 75 sous le feu de l'artillerie allemande. Vulnérabilité des éléments placés en arrière d'une ligne de batteries. » Le problème de la couverture des avant-trains et des caissons en arrière de la position n'est pas si simple, surtout quand il s'agit d'une ligne de batteries d'une grande étendue.

* * *

On a parlé dernièrement des difficultés résultant pour une batterie moderne de deux projectiles différents, obus et shrapnel. Rohne plaide toujours la cause du shrapnel, comme seul approvisionnement. Reichenau préfère

l'obus. Les Russes, d'après leurs expériences de guerre, estiment l'obus indispensable à côté du shrapnel. Reichenau dans sa brochure: « L'approvisionnement en munition de l'artillerie de campagne moderne » parle de deux constructions qui réunissent les avantages de l'un et de l'autre: le shrapnel brisant et le projectile à dispersion (Brisanz Streugeschoss). Il les recommande tous deux pour contrebattre les pièces à bouclier.

Krupp construit un nouveau « shrapnel-obus » qui surpasse, estime-t-il, les projectiles Ehrardt de la presse opposante. Une description en a été donnée par la *Zeitschrift fur das gesamte Schiess- und Sprengstoffwesen*. Ce projectile unit au shrapnel à paroi mince, à chambre arrière et à fusée fusante, une partie obus plus courte, à paroi forte, avec charge d'éclatement et fusée percutante dans le culot. Ainsi ni la valeur du shrapnel ni celle de l'obus ne se trouveront sacrifiées, ou, s'il y a léger déchet d'un côté, il est compensé par l'avantage résultant de l'association des deux combinaisons.

* * *

Je vous avais parlé de nos agences de correspondance. Encore une erreur. Tous les journaux regrettent le décès d'un lieutenant-général v. Hobe qui a été longtemps au service turc où il avait atteint le rang d'un pacha et d'adjudant-général du sultan. Les articles nécrologiques sont tous louangeurs. Or, peu de jours après, Hobe Pascha fit savoir qu'il se trouvait dans le meilleur état de santé du monde et que le décédé est un autre individu. Dans un autre cas, les journaux ont célébré un général qui devait fêter le 2 avril ses 70 ans; malheureusement ce général était mort depuis quatre mois!

* * *

Les *mutations* du mois de mars ont été nombreuses. Avant leur publication, deux divisionnaires avaient donné leur démission: les lieutenants-généraux v. Winterfeld (13e division), et Frhr. v. Lüdinghausen (2e division), et le jour même de la publication le lieutenant-général Zedler de la 12e division, qui avait appartenu à l'artillerie de campagne démissionna encore ainsi que quatre majors-généraux commandants de brigade: Wunderlich et Frhr. v. Ledebour de l'infanterie, v. d. Schulenburg de la cavalerie et Lesser de l'artillerie de campagne, dont deux ayant le rang de lieutenants-généraux. Les trois divisions ont été attribuées aux lieutenants-généraux v. Natzmer, inspecteur de cavalerie (la 13e), v. Reichenbach (la 2e) et v. d. Gröben (la 12e) de l'infanterie. Un major-général de cavalerie v. Falkenhayn a été nommé inspecteur de la 3e inspection de cavalerie. Il avait été gouverneur militaire du prince royal et du prince Eitel Friedrich. Six majors-généraux ont été nommés lieutenants-généraux sans changement d'emploi: un inspecteur des chasseurs et tireurs, un inspecteur du train, un divisionnaire faisant fonctions, deux commandants de brigades (infanterie et artillerie à

pied), enfin le commandant de Berlin v. Moltke. Je ne nomme pas les nouveaux commandants de brigades. Ont été promus en outre: 3 colonels 1 lieutenant-colonel, 5 majors, 88 capitaines et lieutenants. Ont obtenu leur démission: 1 lieutenant-général (Zedler, lieutenant de 1866, ayant participé à la guerre de 1870-71, ce qui devient de plus en plus rare), 4 majors-généraux, 11 officiers supérieurs, 32 capitaines et lieutenants.

Le général d'infanterie *v. Perbandt*, inspecteur général de l'artillerie à pied, qui avait été gravement malade, a obtenu sa démission. Né en 1845, il entra en 1866 dans un régiment d'infanterie de la garde et participa à la guerre de 1870-71 où il fut décoré Il a appartenu longtemps à l'état-major général où il a été entre autres chef de section. Ayant commandé un régiment et une brigade d'infanterie, il fut nommé en 1902 inspecteur général d'une arme à laquelle il n'avait jamais appartenu. Son prédécesseur le général v. d. Planitz avait été du moins dans l'artillerie de campagne. Il paraît que son successeur sera encore un général de l'artillerie de campagne, v. Dulitz, commandant de la 5e division à Francfort s/O. Son arme avait espéré voir enfin un général de l'artillerie à la tête d'un corps d'armée; en vain, paraît-il. Un ancien général d'infanterie v. Mischke qui avait été aide de camp du prince royal Frédéric dans les guerres de 1866 et 1870-71 et durant les 99 jours adjudant-général de l'Empereur est décédé à Berlin, dans les premiers jours de mars, à l'âge de 75 ans.

* * *

La commission pour la nouvelle rédaction et la simplification du règlement sur les manœuvres de l'infanterie est en pleine activité. On vient de finir la deuxième lecture et sous peu le texte sera soumis à l'Empereur. Quant à la première partie, exclusivement formelle, on l'attribue en premier lieu au lieutenant-général v. Uslar, commandant de la 34e division à Metz, qui a appartenu longtemps à la Garde et a la réputation d'être un maître du « drill ». La deuxième partie, le combat de l'infanterie, a été en premier lieu entre les mains des généraux v. Bülow, commandant le IIIe corps d'armée, v. Löwenfeld de la 1re division du corps de la Garde et v. Below quartier-maître principal nouvellement nommé. Le président est le général v. Bock u. Polach, chef du XIVe corps d'armée. Les autres membres sont les généraux v. Plessen, commandant du quartier général de l'Empereur ; v. Kessel, du corps de la Garde: v. Eichhorn, du XVIIIe corps d'armée; les colonels v. Gündell, quartier-maître principal et v. Lindenau, commandant de régiment, autrefois au Grand Etat-major; v. Deimling qui a commandé en Afrique sud-occidentale, maintenant chef de section à l'Etat-major; les deux attachés à l'armée Russe en Manchourie: lieutenant-colonel v. Lauenstein et v. Förster, et le major v. Bronsart qui a suivi l'armée japonaise. Tous peuvent être regardés comme des autorités dans leur branche. J'y reviendrai le mois prochain.

Pour les manœuvres impériales de 1906, on annonce une métamorphose totale dans le sens d'un rapprochement des conditions de la guerre, comme en France. Ce doit être la ferme volonté du nouveau chef d'état-major. Attendons. Cette fois-ci votre chroniqueur ne manquera pas d'assister de nouveau aux manœuvres et en ce faisant de revenir pour ainsi dire à ses premières amours.

Cette année, les conscrits ont été incorporés dans les compagnies un mois plus tôt que de coutume à cause de l'incertitude de la situation politique. Les troupes de l'infanterie du Corps de la Garde auront leurs manœuvres et leurs exercices de tir sur le champ de manœuvres de Döberitz, dans les mois d'avril et mai. La cavalerie de la Garde fournira les estafettes nécessaires. Dans les mois de mars et avril a eu lieu un exercice des aspirants sous-officiers de réserve pour l'infanterie de la Garde.

* * *

On vient de publier les ordonnances sur les exercices des réservistes. Tous les régiments d'infanterie qui n'ont que deux bataillons formeront, pour les manœuvres, des 3es bataillons. Douze corps d'armée formeront des régiments d'infanterie de la réserve, deux corps formeront même deux régiments; douze corps d'armée des groupes d'artillerie de campagne de réserve. Pour les pionniers, on va former une compagnie de réserve et une de landwehr sur le pied de guerre. En somme, on va convoquer 100,300 hommes d'infanterie, 4960 chasseurs, 440 mitrailleurs, 24590 artilleurs de campagne, 10500 artilleurs à pied, 6180 pionniers, 2391 pionniers des chemins de fer, 277 aérostiers, 1214 hommes des troupes de télégraphe, 9450 hommes du train, y compris les conducteurs choisis dans la cavalerie et les hommes du service de santé.

* * *

Quant à nos nouveaux uniformes, les expériences sont encore en cours. Pour les chasseurs, on a choisi des tuniques et pantalons gris et gris-verts, les passepoils vert-gris (autrefois rouges). On fait des essais également au bataillon d'instruction qui est composé des divers contingents de l'Empire, la Bavière exceptée. Le général Bigge qui a assisté aux manœuvres du Taunus préfère la couleur gris-vert, un peu plus foncée, comme dans les subdivisions de mitrailleuses. Quant à la forme, il préfère la blouse ou la litewka. En France, on est plus disposé pour le gris-bleu. Le public de la revue de Longchamp a condamné le bleu-clair, avec le chapeau Bœr.

* * *

Le Reichstag a sanctionné pour le 1er octobre 1906 la création de deux bataillons d'infanterie (les 3es des régiments Nos 147 et 151 en Prusse orientale), d'un régiment de cavalerie de 4 escadrons en profitant des deux derniers escadrons de chasseurs à cheval à Graudenz qui seront supprimés,

deux troisièmes bataillons des régiments d'artillerie à pied, N° 8 à Metz et N° 13 à Ulm en profitant de 4 compagnies déjà existantes, 2 sections attelées pour des régiments d'artillerie à pied. La commission du budget ne s'est pas montrée très favorable aux écoles d'équitation pour officiers de cavalerie et d'artillerie de campagne. On n'a accepté qu'une seule école, à Paderborn. On a peur que les officiers ne soient pas assez occupés même s'ils dressent 3 chevaux par jour au manège ou autre part. On avait omis de préparer l'opinion publique pour ce projet. Les députés n'étaient pas assez informés. Dans ce cas, les agences de correspondance pourraient se rendre fort utiles, beaucoup plus qu'en imaginant des combinaisons au sujet des officiers à faire démissionner et des futurs chefs de corps d'armée. Mais il faudrait quelques études, ce qu'ils ne goûtent pas.

*
* *

Deux de nos grandes places fortes seront délivrées de leurs enceintes, Cologne et Magdebourg. Celle de Cologne ne date que de 1880 à 85 ; Magdebourg est déjà à peu près libre.

*
* *

Encore quelques livres. « La Waffenlehre » du capitaine *Berlin*, parue en 1904, vient de recevoir un supplément fort instructif traitant des armes portatives et des mitrailleuses; il est spécialement question des balles D et S. Un major-général *Rüder*, a écrit sur l'instruction en vue de la guerre de l'artillerie de campagne, d'après ses expériences et ses idées. Un lieutenant en premier *Meier* de l'infanterie a publié : « L'interprète français »; un manuel pour les officiers de toutes les armes qui sert en même temps pour la préparation à l'examen d'interprète.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Les désertions. — La situation générale de l'armée et l'opinion publique. — Pourquoi les rengaments diminuent. — Les capitaines et les emplois spéciaux. — Académies militaires privées. — Les réserves. — Quelques mots sur l'instruction des milices.

Pour être une contrée à armée réduite et au service militaire facultatif, les Etats-Unis n'en souffrent pas moins, en ce moment, du courant antimilitariste. Il va de soi que ce courant n'a ni le même caractère ni la même intensité que celui dont se plaignent les grandes nations européennes. A vrai dire, il a toujours existé chez nous à un assez fort degré — ce qui n'a rien d'étonnant chez un peuple de commerçants et d'industriels sans traditions guerrières et sans voisins inquiétants. Toutefois l'évolution économi-

que des Etats-Unis et surtout l'élévation progressive des salaires ne pouvait avoir d'autre influence que de rendre de moins en moins populaire le service militaire.

Comme conséquence naturelle de cette situation, le nombre des désertions est devenu assez formidable pour alarmer l'administration. De fait, c'est la désertion qui occupe la place proéminente dans les rapports des commandants des départements, dans ceux de l'inspecteur général et du chef d'état-major général.

Cette anxiété se comprend quand on remarque que sur 63 022 hommes composant l'armée régulière, *6533*, soit plus de 10 % ont déserté dans l'année fiscale écoulée.

De l'enquête, très sérieuse, faite par le chef d'état-major — le général Chaffee — en personne, dans un grand nombre de postes militaires, il résulte que le mal a des causes multiples, parmi lesquelles nous relevons l'affaiblissement de l'esprit de corps, l'instabilité des officiers — qui amène ces derniers à se désintéresser d'hommes qu'ils ont souvent à peine le temps d'entrevoir — la suppression des cantines, la complication de l'instruction, principalement dans l'artillerie. Mais ces facteurs ne sont que secondaires. Les sources de la désertion sont, avant tout, dans la modicité de la solde et l'indépendance naturelle du caractère américain. Les rapports précités l'admettent. Cependant ils ne paraissent pas avoir établi une corrélation, très claire à notre humble avis, entre l'augmentation du nombre des Américains de naissance parmi les recrues et celle des désertions. Le Yankee ne peut se pénétrer de l'idée qu'il est lié à une occupation quelconque par un contrat. Il entend changer de patron, de métier même aussi souvent que bon lui semble. C'est un mal dont les employeurs civils de toutes sortes ont suffisamment à se plaindre! Naturellement, l'engagé volontaire ne fait pas exception à la règle. De cet état d'esprit découlent des conséquences très diverses. Par exemple, la façon dont la désertion est envisagée par l'opinion publique. Un déserteur n'est regardé par les bourgeois, et même par ses camarades plus vieux dans le métier, que comme *a man who quits his job* — un garçon qui abandonne sa place. Les autorités civiles refusent de prêter leur concours pour rechercher le délinquant; tout le monde protège ce dernier et l'aide à disparaitre. Vient-il par le plus grand des hasards à être arrêté, il a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent de s'échapper; au pis-aller il en est quitte pour un châtiment dérisoire, que le manque de place dans les prisons de garnison et les influences politiques font encore diminuer.

Un fait qui montre le peu d'effet moral des peines frappant ce délit est le nombre toujours croissant des « oiseaux de neige », des gens qui s'engagent chaque automne pour passer l'hiver à l'abri, et désertent au printemps.

Il n'y aura évidemment pas de remède à cette lamentable situation jus-

qu'au jour où l'on pourra amener les masses à assimiler la désertion à un acte déshonorant. Mais ce jour viendra-t-il jamais?

* * *

Cela est d'autant plus problématique, qu'en temps de paix le public américain et la majorité des législateurs eux-mêmes ont de l'armée une conception étrange. Pour notre peuple d'hommes d'affaires, habitués aux rendements rapides, à l'utilisation immédiate des moyens d'action, l'entretien d'un corps de troupes régulières est une chose qui frise l'extravagance. Le *si vis pacem...*, quelque raisonnable qu'il soit, échappe à la compréhension de l'Américain qui, on le sait, ne pèche pas par un excès de prévoyance. Vienne la guerre, et immédiatement l'armée se transforme en une nécessité palpable; le soldat, de vil mercenaire, devient un héros. Le malheur est que les institutions militaires ne sont pas une machine qu'on puisse conserver dans un coin, bien empaquetée, pour s'en servir au besoin, comme ces grenades à main, pendues dans les bureaux et qu'on décroche en cas d'incendie.

Par une conséquence naturelle de cette manière de voir, l'officier est regardé avec indifférence, le simple soldat avec un mépris généralement très peu déguisé. Chez nous, trop souvent, c'est le salaire, sinon l'habit, qui fait l'homme. Aussi le *private*, qui gagne moins que le dernier des journaliers, ne peut-il s'attendre à beaucoup de considération. Après le nègre, c'est certainement le soldat qui est le moins estimé de tous les habitants de cette république soi-disant démocratique. Chaque jour nous en voyons des exemples. Tout récemment encore, le *skating ring* de Burlington, en Vermont, adoptait une règle prohibant l'entrée — payante d'ailleurs — de l'institution aux militaires en uniforme.

Il va de soi que les statistiques comme celle publiée le mois dernier par le service médical de l'armée ne sont pas de nature à faire monter les réguliers dans l'opinion publique des bourgeois. Durant la dernière année 9157 hommes ont été en traitement pour maladies vénériennes, soit *un sur six* de l'effectif total. Sur nos 60 000 hommes, 715 en moyenne, chaque jour, doivent être exemptés du service pour ce motif.

Quoique les armées d'engagés volontaires, en raison de leur recrutement, souffrent plus de ce mal que celles où le service est obligatoire, l'élévation du chiffre des malades, chez nous, dénote un ordre de choses un peu inquiétant.

Il est à remarquer, en outre, que sous un autre rapport, la composition de notre armée laisse gravement à désirer. Si l'on considère ce qui se passe en une année, en 1904-1905 par exemple, on voit que, sur 63 000 hommes, 22 250 ont été libérés régulièrement, 9460 réformés pour raison de santé ou par mesure disciplinaire, 189 retraités, à quoi il faut ajouter 377 morts de maladies ou tués à l'ennemi. Cela fait un total de 38 810 hommes en

chiffres ronds, ou *61* °/₀ de l'effectif quittant le service en douze mois. Il en résulte naturellement que l'armée régulière se trouve, *par moitié* au moins, composée de recrues chaque année.

* * *

Concurremment avec l'augmentation des désertions, on doit relever la diminution du nombre des rengagements. La presque totalité des soldats aujourd'hui rentrent dans leurs foyers à l'expiration de leur premier terme de service. Nul ne songe à les en blâmer, pas même les rapports des commandants de départements. Et cela se conoçit, car il n'est pas facile de voir ce qui pourrait amener un homme vigoureux, ambitieux, laborieux à végéter, sans espoir d'améliorer son sort, dans un poste perdu des Plaines ou sur quelque rocher isolé le long des côtes de l'Océan. Les places du gouvernement, aux Etats-Unis, sont l'apanage des politiciens, non des anciens militaires comme en France, en Allemagne ou en Italie. Quant à l'épaulette, le simple soldat a le droit d'y aspirer — en fait, à l'heure actuelle, deux de nos meilleurs lieutenants-généraux, MM. Chaffee et Young, et le major-général Corbin, désigné pour les fonctions de chef d'état-major général, sortent des rangs — mais le nombre des emplois d'officiers accessibles aux hommes de troupe est nécessairement fort réduit, et, d'ailleurs, beaucoup d'engagés volontaires n'ont pas l'instruction nécessaire pour devenir lieutenants en second. On voudrait surtout conserver au service un certain nombre d'anciens soldats de bonne conduite — il n'en manque pas, quoi qu'en disent les journaux — *de façon à encadrer* la multitude de recrues et donner à celle-ci de bons exemples. Mais comment les retenir? voilà ce qu'on cherche et ce qu'on ne trouvera pas de longtemps.

* * *

Par suite d'un concours de circonstances imprévues, nous souffrons en ce moment d'une pénurie de capitaines *commandants* vraiment extraordinaire. Les capitaines existent, mais sont employés à tout autre chose qu'à commander leurs unités respectives. 39 °/₀ d'entre eux, en effet, se trouvent détachés un peu partout. C'est sans doute la conséquence du développement subit de toutes les branches de nos institutions militaires. Il semble que l'on veuille faire trop à la fois, et cela sans tenir un compte suffisant de l'instruction de la troupe proprement dite. On en arrive même à dégarnir certaines unités au point de ne leur laisser en tout et pour tout comme officier qu'un lieutenant en second. 7 escadrons, 8 batteries et 24 compagnies d'infanterie sont dans ce cas.

Les académies militaires privées, à elles seules, absorbent, en qualité d'instructeurs, soixante-dix-neuf capitaines qui seraient sans contredit plus utiles à la tête de leur compagnie.

* * *

A propos de ces *Military Colleges*, il paraît que l'état-major général (3e division) éprouve quelques difficultés à obtenir de leurs diverses administrations qu'elles exécutent les prescriptions dites « de l'Ordre général, n° 65 ». Celui-ci fixait, rappelons-le, les conditions dans lesquelles des établissements d'instruction peuvent bénéficier des services d'un officier instructeur.

Il y a une centaine d'Académies privées qui ont des capitaines ou des lieutenants de l'armée régulière comme professeurs de sciences militaires et d'art de la guerre. Mais c'est à peine si la moitié, après avoir fait des pieds et des mains pour pouvoir imprimer le nom d'un « Instructeur militaire » sur leurs prospectus, se conforment au règlement. Les autres se déclarent dans l'impossibilité de laisser les élèves manœuvrer six heures par semaine, ainsi que l'exige l'Ordre précité. Vingt-sept même poussent d'entre elles l'incurie jusqu'à ne faire aucun effort pour organiser un stand ou des exercices de tir les plus élémentaires.

Il est juste d'ajouter, du reste, que pendant de longues années le gouvernement ne s'est inquiété que médiocrement de cette matière. L'allocation d'officiers réguliers aux diverses Académies était plutôt une affaire de tradition. On avait une vague idée que la discipline et les exercices militaires avaient une influence salutaire sur les *cadets*. C'est seulement depuis que la question des réserves est venue sur le tapis que le ministère de la guerre a envisagé les choses sous un autre point de vue. Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans ces colonnes, une place de lieutenant en second est maintenant réservée, chaque année, au meilleur élève, sous le rapport militaire, de chacune des six Académies privées reconnues les plus efficaces à l'inspection générale, en ce qui concerne l'instruction militaire. Toutefois le record, en la matière, paraît détenu toujours par les mêmes institutions, et dès lors la faveur accordée par le ministère ne saurait être un stimulant effectif pour les quatre-vingt-quatre autres !

* * *

Je parlais tout à l'heure des réserves. C'est là en ce moment une question qui préoccupe sérieusement l'état-major général. Il s'agit de constituer, non des unités de seconde ligne, mais, paraît-il, un véritable corps de réservistes destinés à compléter les effectifs des unités régulières en cas de mobilisation. Un assez grand nombre de suggestions ont été reçues, sur ce point, par le ministère. L'une des plus originales est celle du brigadier-général Funston, laquelle se résume en peu de mots. Les hommes s'engagent pour *un an*. Au bout de cette période ils ont le choix entre 1° la libération sans condition; 2° le rengagement; 3° le rengagement dans la réserve pour six ans. Dans cette dernière position, ils reçoivent deux dollars (10 francs)

par mois et sont susceptibles d'être convoqués au besoin pour une période ne pouvant excéder deux années au total.

Au sein des hautes sphères militaires, le bruit court que sous peu l'état-major général va faire paraître un projet d'organisation des réserves qui est à l'étude, dit-on, depuis plusieurs mois. Il est permis de croire que les réservistes seront composés en grande partie de libérés de l'active, et peut-être aussi d'engagés volontaires spéciaux.

Sous le rapport des cadres de réserve (officiers), nous ignorons encore si le projet susmentionné présentera quelques innovations.

Jusqu'ici il n'a été fait d'efforts qu'en vue d'obtenir une liste d'individus *susceptibles* d'être nommés, le cas échéant, officiers de *volontaires*. En vertu du *Militia Act*, les gouverneurs des différents Etats devaient soumettre leurs listes au ministre. Toutefois on a été tant soit peu désappointé du petit nombre de candidats. Finalement c'est à peine si, pour toute l'Union, une trentaine de postulants ont été considérés comme admissibles dans le *commissioned personnal of the Volunteer Force*. Un tel état de choses montre que l'institution n'est guère populaire. Espérons que le *General Staff* trouvera quelque chose de mieux!

* * *

Tout ce qui concerne les formations de deuxième ligne est naturellement d'une extrême importance dans une organisation militaire comme la nôtre. Et cependant il n'est que trop vrai que la masse de la nation professe sur cette question les idées les plus erronées. L'opinion publique, faussée par les pseudo-enseignements de la guerre civile, conserve une confiance aveugle dans la garde nationale. Aussi s'indigne-t-elle quand on dit des vérités à cette médiocre institution. C'est ce qui vient d'arriver à l'occasion de la publication, par le capitaine Greene, d'un article dans lequel il démontre que sur les 115 000 hommes composant la milice enrôlée, il serait plus que téméraire de compter sur un effectif supérieur à 25 000 à la fin de la deuxième semaine de mobilisation, et un total supérieur à 75 000 soldats après six semaines. Cette perspective est peu encourageante, mais elle semble assez vraisemblable si l'on songe à l'énorme proportion de gardes nationaux incapables physiquement de faire campagne, ou indisponibles, pour une raison quelconque, au moment d'une déclaration de guerre.

La plupart des Etats, il faut néanmoins le reconnaître, font des efforts pour perfectionner leurs gardes nationales respectives. Un rapport récent montre, en particulier, qu'ils ont pris un intérêt spécial au service des signaux. Il se trouve, à l'heure actuelle, des *Signal Corps* dans vingt-cinq Etats ou Territoires. On sait qu'aux Etats-Unis les « Signaleurs », parfois montés, sont chargés de tout ce qui concerne les moyens de transmission d'ordres ou renseignements — signaux optiques et héliographiques, télégra-

phie, téléphonie, etc. Ces corps sont distincts, bien entendu, des signaleurs ordinaires des diverses unités des trois armes.

Lorsqu'on va au fond des choses, en ce qui a trait à l'instruction de nos milices, on découvre que ce n'est pas toujours là où les facilités de manœuvres et d'exercices sont les plus grandes, que les gardes nationaux témoignent le plus grand zèle. Parfois il faut aux soldats-citoyens une bonne dose de patriotisme pour s'accommoder de la situation qui leur est faite. En Minnesota, par exemple, il n'existe pas moins de dix-neuf stations consistant en une seule compagnie d'infanterie, et où il est presque impossible de se procurer un hall à manœuvres. Les unités sont contraintes de faire des arrangements dispendieux avec des sociétés civiles, dont les locaux se prêtent mal aux évolutions militaires. Dans un village, paraît-il, il a même fallu louer la salle de danse d'un professeur privé, et les miliciens ont dû s'engager à ne manœuvrer qu'en sandales à semelle de caoutchouc lesquelles, soit dit en passant, ils ont eu à payer de leurs deniers!

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Refus d'obéissance. — Condamnations et acquittements. — La réforme de la justice militaire. — Promotions trimestrielles. — Quelques livres. — Les manœuvres de la garnison de Paris. — Le système du lieutenant-colonel Fumet. — Le budget de la guerre au Sénat. — Le Conseil supérieur de la défense nationale.

L'état moral de notre armée est gravement atteint, disais-je le mois dernier. Et c'en est là le point le plus faible. Les évènements ne me donnent que trop raison. A propos des inventaires des églises, trois officiers ont refusé d'obéir aux injonctions de l'autorité civile : ils étaient, de ce chef, passible de plusieurs mois de prison; ils n'ont été condamnés par le conseil de guerre qu'à des peines insignifiantes et, pour dire le mot, dérisoires (un jour de prison *avec sursis!*). D'autres avaient bel et bien refusé d'obéir à des ordres militaires émanant de leurs chefs hiérarchiques. Et ils se trouvaient ainsi sous le coup de la destitution. Leurs pairs les ont purement et simplement acquitté.

Au nombre de ces heureux réfractaires au devoir militaire nous devons mentionner spécialement le capitaine Couderc de Fonlongue, parce qu'il est l'auteur d'une très intéressante *Etude sur la discipline*, qui a paru l'an dernier chez Chapelot, et dans laquelle, citant le passage classique : « La discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur » obtienne de ses subordonnés une *obéissance entière* et une *soumission de* » *tous les instants;* que *les ordres soient exécutés littéralement sans hésitation*

» *ni murmure,* » il le paraphrase et le commente dans les termes que voici :

Il est impossible d'énoncer d'une manière plus claire et plus précise ce grand principe de l'obéissance. Le soldat doit en être tellement imprégné que *l'idée de ne pas obéir ne doit pas effleurer son esprit.* C'est pour lui une nécessité qu'il ne peut songer à discuter, *la raison, l'essence même* de sa vie militaire; il est soldat pour obéir à ses chefs.

Dès son arrivée au régiment, il est pris, sans même s'en apercevoir, par le courant général. Sa présence ne trouble en rien le mouvement de gens qui se meuvent pour obéir à des ordres donnés à l'instant, la veille, il y a un mois, il y a dix ans. Tout ce monde se croise, se groupe, apparaît et disparaît sans heurt et sans étonnement. La machine se meut; on le met à sa place, et le voilà parti.

Dorénavant, il lui est beaucoup plus facile d'obéir que de résister.

L'obéissance, c'est le repos, la tranquillité, l'estime des chefs. La résistance, c'est l'effort et la contrainte. Et puis, résister à qui ? à quoi ? Où irait-il ? Que ferait-il ? Il se rend parfaitement compte de l'inutilité d'un pareil effort. Si, malgré tout, il se met en travers, il est écrasé sans secousse, et la machine marche toujours.

Il en est ainsi à tous les degrés de la hiérarchie.

Le rédacteur de ces belles phrases n'était sans doute pas suffisamment imprégné du grand principe de l'obéissance. L'idée de ne pas obéir a effleuré son esprit. Elle a fait plus que l'effleurer. Et le fait est 1° qu'il a désobéi, 2° qu'on l'a déclaré innocent, comme s'il avait agi sans discernement.

Le ministre a sévi contre ces officiers qui, ayant été reconnu coupables, n'avaient pas été punis effectivement. Il a sévi également contre ceux que les conseils de guerre avaient renvoyés indemnes. Il a mis les uns en disponibilité; il a donné aux autres leur retraite. On s'est demandé s'il était fondé à en agir ainsi. En faveur de ceux qui avaient été frappés de peines, on a invoqué le principe : *Non bis in idem.* En faveur des autres, on a fait valoir que, du moment qu'ils avaient été jugés innocents, il n'y avait pas à les traiter en coupables.

Il est vrai qu'on a assimilé leur cas à celui d'un domestique que son maître accuse d'indélicatesse ou de toute autre faute et qui, traduit devant les tribunaux, sort de là avec un verdict d'acquittement. Mais comparaison n'est pas raison.

Toujours est-il que les sentences prononcées par la justice militaire dans ces affaires ont révolté l'opinion, et qu'un grand mouvement s'est dessiné pour la réforme du conseil de guerre. A la Chambre, M. Messimy, ancien officier, a montré ce qu'il y avait de scandaleux à épargner des officiers pour des actes d'insubordination qu'on eût, de la part de soldats, sévèrement réprimés. Sur quoi, M. Lasies, ancien officier, a fait remarquer qu'un ancien officier manque à la camaraderie lorsqu'il se plaint de l'indulgence dont ont pu bénéficier des officiers. La réplique est assez plaisante de la

part d'un député qui, profitant de ce qu'il était couvert par l'immunité parlementaire, a dénoncé à la tribune tel officier que je pourrais nommer, et a, par là, brisé la carrière de son « camarade ». Quand M. Messimy a tiré argument de ce qui était advenu aux révoltés de Saint-Servan, le sort de ces trois coupables était réglé. Il n'a pas aggravé leur situation. Il a simplement dit qu'il les trouvait inexcusables. Mais il paraît que la camaraderie voulait qu'il fermât les yeux sur leurs torts (ou, tout au moins, la bouche). O camaraderie! Que de crimes on commet en ton nom.

Ces sophismes ne trompent personne, et la Chambre, si soucieuse qu'elle soit des élections prochaines, n'a fait ni une ni deux pour voter la suppression des conseils de revision militaire. Elle a donné à la Cour de cassation la connaissance des vices de forme imputables aux conseils de guerre.

Quant à ceux-ci, ils vont être forcés de retirer leurs arrêts, ce qui ne sera sans doute pas une mince difficulté pour une réunion d'officiers de tous grades, qui ne sont rien moins que des jurisconsultes. D'autre part, il est probable qu'on va soustraire à leur juridiction et qu'on rendra justiciables des tribunaux de droit commun, les militaires coupables de crimes ou de délits, sauf le cas où ces fautes constitueraient des infractions au devoir militaire.

Une loi réglant ces questions sera probablement votée avant que les Chambres se séparent. On espère même aller loin encore. On propose de supprimer la votation au bulletin secret, dans la salle des délibérations, et il est question d'adopter les dispositions que voici, et dont la seconde est motivée par les récents incidents provoqués par les inventaires :

Les crimes, délits et contraventions de droit commun commis par des militaires sous les drapeaux seront poursuivis par le procureur de la République, soit directement, soit à la requête de l'autorité militaire.

En cas de réquisition légale de l'autorité civile, tout officier ou sous-officier, directement saisi de la réquisition ou d'un ordre donné en vue d'en assurer l'exécution, qui aura refusé ou se sera abstenu de faire agir les forces à ses ordres ou aura abandonné le poste qui lui a été assigné, sera déféré à la juridiction de droit commun.

* * *

De grandes listes de nominations ont paru à la fin du premier trimestre. Elles n'ont pas eu l'heur de plaire. On a trouvé, en général, que M. Etienne avait fait une part plus large qu'il n'était besoin à ses amis personnels et aux officiers qui tiennent garnison à Oran, dans sa circonscription.

Le général Debatisse, qui commandait le 2e corps, et qu'un emphysème pulmonaire a obligé à se démettre de ses fonctions, est remplacé par le général Michel, lequel a paru assez éteint aux dernières manœuvres, où il était justement opposé à celui auquel il devait succéder. Il est vrai qu'il a pour lui d'être poussé par le général Billot.

Le général Bonnal a eu contre lui, au contraire, d'être poussé par le gé-

néral Brugère, lequel a cessé de plaire. On lui reproche aussi d'avoir un caractère autoritaire, étroit, jaloux. On lui jette enfin à la tête un jugement duquel il ressortirait que sa délicatesse n'est pas à l'abri de tout soupçon. Bref, il n'a pas été nommé divisionnaire, et il a dû quitter l'activité pour entrer au cadre de réserve. Mais il n'est pas perdu pour l'armée : il reste un de nos plus féconds écrivains militaires, et, si même la qualité de ce qu'il écrit n'en égale pas la quantité, il n'en fait pas moins bonne figure dans la pléïade de nos tacticiens et de nos stratégistes en chambre. En tous cas, il vaut mieux sur le papier que sur le terrain. Les gens qui l'ont vu à l'œuvre aiment mieux le lire. Je n'ajoute pas que ceux qui ont lu ses œuvres aiment mieux... Non : ce serait pure méchanceté, et, par surcroit, ce serait fort sot. Car on ne peut nier le haut intérêt des livres de ce théoricien intelligent et travailleur. Cependant, il n'y a pas à regretter qu'on l'ait rendu à ses chères (et lucratives) études, car, s'il a des qualités comme écrivain, il en a moins comme chef. Il y a en lui l'étoffe d'un Jomini, plutôt que d'un Davout ou d'un Lannes. On me dit qu'il entre dans la rédaction du *Temps* comme second du général Langlois.

* * *

Le lieutenant-colonel du génie L. Piarron de Mondesir, professeur à l'Ecole supérieure de guerre, breveté d'état-major, vient de publier chez Berger-Levrault une deuxième édition, revue et augmentée, de son *Essai sur l'emploi tactique de la fortification de campagne.* En même temps, il a consacré quelques pages à expliquer *Comment on défend un fort d'arrêt.* Il était d'autant plus délicat pour lui de faire la leçon à son maître, le général Langlois, que c'est à celui-ci qu'il doit d'avoir été nommé professeur à l'Ecole de guerre. Il a su rétorquer avec beaucoup de courtoisie et avec beaucoup de talent la thèse, soutenue par le rédacteur militaire du *Temps*, de l'impossibilité où est un fort d'arrêt de résister. Le général Langlois est un esprit trop fin, trop avisé, pour n'avoir pas su qu'il exagérait un peu. Lorsqu'on écrit dans les journaux quotidiens, pour le grand public ou, si vous le préférez, pour le gros public, on est entraîné à forcer la note. Les gens du métier ne l'ignorent pas, et ils ont sans doute compris qu'il y avait à prendre et qu'il y avait à laisser, aussi. C'est ce départ que le colonel de Mondesir a fait dans la plaquette à laquelle je fais allusion et sur laquelle je ne m'étend pas davantage, sachant qu'un de vos collaborateurs doit lui consacrer une notice bibliographique.

Par contre, je tiens à vous signaler son Essai. Et je le fais d'autant plus volontiers que, déjà, l'an dernier, la *Revue militaire suisse* a discuté ses idées quelque peu paradoxales (page 837), en les traitant de « principes nouveaux ». Cette expression exaspère le savant professeur. Il se défend de l'avoir employée. Et, à la vérité, elle n'est pas de lui. C'est son contradicteur, le commandant Jules Duval, qui s'en est servi.

J'ai donné en janvier, page 78, la répartition des camps d'instruction ; mais il y a du changement.

Le gouverneur militaire de Paris, soit de sa propre initiative, soit d'après certaines suggestions, avait fait étudier un programme d'exercices de service en campagne pour les troupes qui ne trouvent pas, dans la banlieue de la capitale, les terrains variés nécessaires à leurs manœuvres. Aussi l'idée était-elle venue d'emmener les régiments de la garnison, par les voies ferrées, à une certaine distance, en Seine-et-Oise ou en Seine-et-Marne, dans des localités propices. On avait établi le devis des dépenses, et tout était réglé, lorsque le ministre fit connaître que l'état du budget ne permettait pas de donner suite au projet préparé. Mais, comme il est nécessaire de se préparer ailleurs que sur le tapis du billard des polygones, il fut décidé, je l'ai dit page 73, que les camps de Châlons et de Mailly seraient mis à la disposition des troupes dont il s'agit pour leur permettre de recevoir le complément indispensable de leur instruction. Eh bien, il y a contre-ordre. Et les divisions intéressées sont privées d'exercices de guerre. C'est sans aucune préparation qu'elles iront prendre part aux grandes manœuvres !

Pour éclaircir leurs idées, sans doute, on a chargé une partie de ces divisions d'expérimenter les formations proposées naguère par le lieutenant-colonel Fumet pour l'infanterie. Ancien sous-directeur des études à l'Ecole de guerre, cet officier n'est pas, comme on dit, le premier venu. Et il y a dans ses théories bien des choses à prendre, si tout n'en est pas acceptable. Mais on ne saurait méconnaître qu'elle sont en formelle opposition avec l'orthodoxie officielle.

Les deux moyens de lutte de l'infanterie sont le *feu* et le *mouvement en avant*.

Le feu est l'élément de *préparation* ; le mouvement en avant est l'élément d'*exécution*.

Le mouvement en avant seul est décisif et irrésistible : mais il ne l'est que lorsque le feu efficace, intense, lui a ouvert la voie.

Ainsi s'exprime le Règlement, alors que *le feu est le mode d'action à peu près unique de l'infanterie*, si on en croit le colonel Fumet, ce qui a fait dire par un de nos plus spirituels généraux qu'il n'y a pas de Fumet sans feu.

Partant de cette idée, l'auteur des propositions en essai veut que la compagnie soit toujours prête à produire son effort total par le feu. Pour y arriver, il la fait marcher en ligne de colonnes de sections par quatre, à très larges intervalles, de façon que, en se déployant, elle couvre le front du bataillon, soit de 300 à 350 mètres. Les trois autres compagnies du bataillon suivent à des distances variables, dans la même formation, en occupant le même front. Ce sont trois « vagues » successives qui viendront ajouter leur effort... quand besoin sera. Lorsque la compagnie de tête aura donné tout ce

qu'elle est capable de donner, lorsqu'elle aura perdu toute son impulsion, ce qui se traduira en général par un arrêt prolongé dans sa marche, et ce qui correspondra à des pertes considérables qu'elle aura subies, — la plupart de ses officiers et de ses sous-officiers auront disparu, — c'est à ce moment-là que le second échelon, c'est-à-dire la compagnie qui marche en deuxième ligne, commencera à se porter « en avant, soit tout entière, soit par échelons, » soit par petits groupes, soit par homme dans les sections, et, s'adjoignant » ce qui restera de la compagnie précédemment engagée, continuera la » marche en avant. » Quand la troisième vague sera venue mêler ses eaux à celles des deux premières, et que la quatrième s'y sera ajoutée, quel beau mêli-mêlo on aura !

Le Règlement de manœuvres se déclare nettement hostile à la superposition des unités. Il préfère leur juxtaposition. Ecoutez plutôt ce qu'il dit (§ 255) :

Le déploiement par unités accolées, qui permet de retarder le mélange des fractions constituées et favorise la succession des efforts dans le sens de la profondeur, convient généralement mieux à une troupe lorsqu'elle combat encadrée.

Tel est le principe qui a paru préférable aux Russes et aux Japonais. Les premiers ont préconisé l'emploi de trois compagnies en chaîne, sur le front, la quatrième restant en renfort. Dans ces conditions, le bataillon ne met en ligne que les trois quarts de ses fusils ; mais le renforcement se fait par d'autres hommes du bataillon, ce qui rend la confusion moins grave.

Cette confusion, il est impossible de l'éviter. Le propre de la guerre est de créer des situations enchevêtrées. Le meilleur dispositif est celui qui limite cet enchevêtrement et permet de s'en dépêtrer au plus vite. Faut-il essayer de le localiser dans l'escouade, ou dans la section, ou dans la compagnie, ou dans le bataillon, ou dans le régiment? Toute la question est là. Le lieutenant-colonel Fumet met tout le bataillon en salade, les jours de bataille, alors que la méthode russe se contente d'introduire dans trois compagnies des hommes provenant de la quatrième. On peut donc penser que, de cette façon, le chef reconstituera plus aisément son unité après l'action. Et puis, les pertes auront vraisemblablement été plus égalisées, tandis que le système Fumet expose le chef de bataillon à avoir une compagnie presque anéantie, alors que les trois autres seront presque intactes. Bref, et si séduisant que soit ce système grâce au talent avec lequel il est présenté, si séduisant surtout qu'il ait été en 1893, lorsqu'il a été proposé pour la première fois, on s'étonne qu'il soit soumis à des essais et qu'on entrevoie la possibilité de son adoption alors que l'infanterie vient d'être dotée du Règlement définitif après lequel elle a si longtemps soupiré.

Aujourd'hui, nous sommes en possession d'un Règlement, celui du 3 décembre 1904, qui certes n'est pas parfait, mais qui a réalisé de grands

progrès. Il a brisé la ligne de tirailleurs ; il l'a remplacée par des groupes plus ou moins distants les uns des autres, qui se faufilent suivant le terrain, se rapprochent ou s'écartent d'après les circonstances, sans aucun souci de rester à la même hauteur. Il permet au chef de rallier sa troupe dans une formation quelconque (le *ralliement* diffère du *rassemblement*, en ce que celui-ci implique le retour à l'ordre normal: c'est une formation régulière). Par ce moyen, la troupe peut être reformée sans perte de temps. Et l'adoption du *suivez-moi* donne à ses mouvements une souplesse parfaite. Peut-être pourrait-on encore simplifier l'instruction et faciliter les ruptures en formant la ligne déployée sur quatre rangs, puis qu'alors il suffit de faire un à-droite ou un à-gauche individuel pour se trouver en colonne par quatre, sans avoir besoin de procéder à un numérotage préalable. Mais c'est à peu près le seul emprunt qu'il semble intéressant de faire aux propositions du lieutenant-colonel Fumet. Il est amené, en effet, à un schématisme inacceptable dans les déploiements, chose étrange de la part d'un officier que préoccupe manifestement le désir de préconiser des solutions pratiques répondant aux nécessités de la guerre. Il est vrai que, en 1893, il était en avance sur l'orthodoxie officielle. Aujourd'hui, il est plutôt en retard, exception faite pour deux ou trois points. Ainsi je ne saurais trop louer le désir qu'il manifeste d'obtenir: 1° le respect des attributions de chacun et leur exercice facile; 2° un texte qui se prête à un enseignement rapide, encore qu'il ne faille point pousser cette rapidité à l'extrême; 3° des règles stables et qui pourtant se prêtent aux modifications que les évènements peuvent imposer, à celles, par exemple, qui pourraient être reconnues nécessaires au cours même de la guerre.

* * *

Le rapport sur le budget de la guerre a été fait au Sénat, cette année encore, par M. Richard Waddington, lequel, après M. L.-L. Klotz, déclare n'avoir pas trouver beaucoup à glaner. Il rend hommage, en ces termes, au travail présenté par l'honorable député de la Somme:

Un effort très louable a été fait par la Commission de la Chambre pour présenter au Parlement un budget sincère [1].

Les prévisions de dépense en général et sauf une exception, répondent aux besoins réels des services ; les fausses économies, les expédients mal déguisés, ont à peu près disparu ; le souci de la vérité a prévalu sur la préoccupation de l'équilibre fictif que viendraient démolir dans quelques mois les demandes de crédits supplémentaires. Un premier pas dans cette voie avait été accompli l'année dernière grâce à l'insertion de sommes suffisantes pour les primes et hautes paies des sous-officiers rengagés et pour la solde d'ancienneté des officiers subalternes. Dans le projet de budget de 1906, nous enregistrons de nouveaux progrès : la solde des officiers en surnombre a été ajoutée, les avan-

1 Il s'agit d'une insuffisance d'environ six millions, pour l'achat de vivres et de fourrages. Dans ce total, une « erreur de calcul » entre pour 400.703 francs.

tages assurés aux rengagés de tous grades ont été couverts par de larges provisions, le service des munitions a été libéralement doté, celui du chauffage a été amélioré, ceux de l'alimentation ont été augmentés, le coût de la division d'occupation de Chine a été incorporé ; enfin, et c'est peut-être le point le plus essentiel, les effectifs ont été maintenus, et les débuts du fonctionnement régulier du service de deux ans assurés.

Inutile, n'est-ce pas? d'enregistrer les idées de M. Waddington sur la valeur du soldat français, sur le caractère à donner à son instruction, sur l'âge des officiers, sur l'utilité des grandes manœuvres, sur la convenance qu'il pourrait y avoir à doter certains officiers d'un second cheval, sur la nécessité d'adopter « sur les points essentiels des règles qui, tout en restant assez flexibles pour se plier aux circonstances locales, s'imposeront au commandement et détermineront d'une façon précise et harmonieuse le rôle de la cavalerie française » — car l'honorable sénateur a des raisons personnelles pour s'intéresser particulièrement à cette arme, et il y paraît dans son Rapport.

Sa compétence ne s'imposant pas, j'aime mieux consulter sa documentation. Il nous apprend, par exemple, que le Ministre de la guerre a été frappé des résultats remarquables obtenus en 1904 par les troupes de chemins de fer allemandes, auxquelles un crédit de 600,000 fr. a permis d'effectuer, dans des conditions se rapprochant de celles de la guerre, une déviation de 50 kilomètres comprenant une longue estacade en charpente et un pont sur l'Elbe.

Jusqu'à ce jour, le régiment de sapeurs de chemins de fer est peut-être la seule troupe qui n'ait pu exécuter d'exercices en terrain varié, c'est-à-dire en réalité de grandes manœuvres, exercices que les troupes de campagne font tous les ans et les troupes de forteresse tous les deux ou trois ans. L'importance de premier ordre qu'auront les chemins de fer dans la prochaine guerre justifie pleinement qu'un complément d'instruction soit donné aux sapeurs des chemins de fer. Aussi une somme de 300,000 fr. a-t-elle été votée pour qu'ils puissent dès cette année effectuer une opération analogue à celle qui a été faite sur l'Elbe.

Autre renseignement intéressant. Je lis à la page 152, qu' « un nombre important de caissons de 90 vont incessamment être remis en service pour le transport des munitions d'infanterie par suite de l'adoption des mesures prises en vue d'alléger le sac des fantassins. » On sait, en effet, qu'on va renoncer aux voitures de compagnie et en revenir aux caissons de bataillon. Ce remplacement, dont je crois vous avoir déjà parlé, est en train de s'effectuer.

Enfin, M. Waddington demande, — et en cela je l'approuve, quoique avec certaines réserves, — qu'on fusionne les officiers métropolitains et ceux de l'armée coloniale, ce qui faciliterait la relève de ces derniers.

Ils sortent des mêmes écoles, reçoivent la même instruction et, tout au moins en France, pratiquent le même règlement. Parmi les jeunes officiers, les lieutenants, les capitaines, nombreux seraient les volontaires qui ne demanderaient pas mieux d'échanger la routine journalière du quartier et l'instruction des recrues pour faire un stage aux colonies, dont il serait juste de leur tenir compte pour l'avancement. Déjà le génie détache plus de 30 officiers pour la direction et la surveillance des travaux publics.

Dans notre rapport de l'année dernière, nous exposions les raisons qui paraîtraient militer en faveur de la fusion de l'artillerie coloniale avec l'artillerie métropolitaine. Il n'existe d'après nous, aucun motif pour ne pas appliquer la même mesure à l'infanterie et au personnel administratif.

Cette thèse, que le Président actuel du Sénat a soutenue avec talent, se heurte aux dispositions de la loi de rattachement qui, sous prétexte de maintenir l'indépendance de l'armée coloniale, a creusé un véritable fossé entre le corps d'officiers de celle-ci et leurs camarades de la métropolitaine.

La fusion des deux services tout au moins pour les officiers et pour les assimilés, en élargissant le cercle de la relève, abrégerait la durée totale des séjours aux colonies et supprimerait la nécessité pour tel officier fatigué ou malade d'y retourner sous peine de quitter le service. Quelle que soit la solution finale, il est incontestable que le système actuel de la séparation des corps d'officiers métropolitains et coloniaux a reçu dans l'application quelque atteinte, qu'il est coûteux et difficile à faire fonctionner et qu'il appelle une revision sérieuse.

En somme, vous le voyez, le Parlement s'occupe avec un soin extrême, et d'ailleurs fort légitime, de l'amélioration de l'armée. Et, même sous la plume d'hommes qui ne sont pas du métier, on trouve de bonnes idées et d'utiles indications.

* * *

Le Conseil supérieur de la défense nationale institué par un récent décret est, comme je l'avais deviné, une simple délégation du conseil des ministres, avec addition de trois idoines, — le chef d'état-major général de l'armée, le chef d'état-major de la marine, le président du comité consultatif de défenses des colonies. Ces trois personnages n'ont pas voix délibérative, non plus que les autres personnes que le Conseil appellerait à prendre part à ses travaux, les jugeant susceptibles d'y apporter un concours utile. Tout cela n'est pas d'un intérêt bien palpitant. La France est dotée d'une parlote de plus. Le besoin ne s'en faisait pas sentir. Mais nous en avons tant et tant, qu'une de plus, une de moins, il n'y paraîtra guère. Je m'étais imaginé pourtant qu'on était édifié sur le rôle des commissions. Il en faut, certes, comme il faut des volants dans une machine. Mais combien il est plus nécessaire d'avoir de la force motrice et des organes multiplicateurs !

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

La réorganisation des écoles militaires. — La ration alimentaire. — Le musée du génie militaire italien. — A l'exposition de Milan. — Une expédition africaine. — Mutation. — Nécrologie.

Le ministre de la guerre, général Mainoni, vient de déposer à la Chambre des députés un important projet de loi sur l'organisation des écoles militaires. On considère comme très probable la prochaine adoption de ce projet. Il y a donc lieu de s'y arrêter.

Actuellement, nous possédons les instituts suivants :

Une école militaire à Modène qui reçoit les candidats sortis des lycées, des écoles techniques et des écoles militaires. Après deux ans de cours, les élèves sont nommés sous-lieutenants d'infanterie (ou bersagliers, alpins, grenadiers) ou de cavalerie. Ils complètent alors leur instruction ou à l'école d'infanterie de Parme ou à l'école de cavalerie de Pignerol. De là, ils sont envoyés dans les régiments.

Les élèves sous-officiers suivent des cours analogues à Modène où ils sont admis, à de certaines conditions, après une série d'examens.

Les élèves d'artillerie et du génie suivent trois années de cours à l'Académie militaire de Turin. Nommés sous-lieutenants, ils passent encore deux années à l'école d'application d'artillerie et du génie, à Turin.

Le projet prévoit la création, avec siège à Turin, Modène et Naples, de trois Académies militaires substituées à l'Académie de Turin et à l'école de Modène. Ces trois Académies seront mises sur le pied d'une complète égalité et recevront des officiers de toutes armes. Les conditions d'admission ne seront pas plus rigoureuses qu'aujourd'hui, tant en ce qui concerne les titres d'étude que les examens d'aptitude physique (course de résistance et de vitesse, marche de 25 km., saut, etc.). Le programme des cours s'étendra sur deux années. Pendant la première, les cours s'adresseront à tous les élèves sans distinction d'armes; dans la seconde, à côté des branches d'instruction communes, on opérera le partage des armes pour les cours qui doivent être propres à chacune d'elles. Enfin, chaque année, pendant une période de deux mois, les élèves participeront avec leurs officiers aux manœuvres de troupes dans les camps. A côté du programme obligatoire, des cours libres seront organisés, cours de langues étrangères, d'hygiène, etc.

Les sous-officiers n'auront plus un cours d'instruction séparé. Ils seront admis aux mêmes conditions que les élèves officiers, mais avec le privilège de la gratuité. Nous réaliserons ainsi le grand avantage de l'école unique pour le recrutement des officiers.

A côté des Académies, le projet institue trois écoles d'application, à

Parme, pour l'infanterie ; à Pignerol, pour la cavalerie ; à Turin pour l'artillerie et le génie. Dans les deux premières, les cours d'application dureront un an seulement, au bout duquel les sous-lieutenants seront envoyés dans les régiments. Les officiers de troupes alpines, avant de gagner les leurs, serviront pendant deux ans dans des régiments d'infanterie où ils devront fournir la preuve de l'endurance nécessaire.

Le fonctionnement de l'école d'application de l'artillerie et du génie sera différent de ce qu'il est aujourd'hui. Les cours dureront deux ans pour les officiers de toutes les spécialités et le caractère en sera plus pratique, soit moins scientifique et mathématique. La séparation des officiers d'artillerie de campagne et des officiers d'artillerie de côte et de forteresse aura lieu pendant les cours même, pour être maintenu pendant toute la carrière de ces officiers. Après une année de service, les plus aptes seront admis à un examen complémentaire pour se spécialiser dans les services scientifiques et techniques en complétant leur instruction, si cela est nécessaire, dans les écoles scientifiques supérieures d'Italie et de l'étranger. Ces officiers techniques d'artillerie et du génie formeront une catégorie spéciale et permanente, n'auront aucun contact avec la troupe et seront, au maximum, au nombre de 200 pour les deux armes.

* * *

Ensuite d'étude de l'Inspectorat général du service de santé militaire, on vient de proposer une modification dans la ration de vivres du soldat. Elle se compose actuellement de 200 gr. de viande, 750 gr. de pain, 180 gr. de pâte ou de riz, 15 gr. de lard et 20 gr. de légumes. En outre, on donne pendant l'année 250 rations de café, composées de 10 gr. de café torréfié et 15 gr. de sucre.

On propose les changements suivants :

1. Meilleur recrutement des soldats de cuisine ;
2. Distribution quotidienne d'une ration de café de 7 gr. de café torréfié et 10 gr. de sucre. Le vin, qui s'altère facilement, est réservé pour certains cas exceptionnels, manœuvres en montagne, etc.;
3. Fabrication de pains d'une seule ration, avec un maximum de 34 % d'eau et une farine de meilleure qualité. Le poids du pain complet sera de 700 gr. ;
4. Pas de changement dans la ration de viande;
5. Pâte ou riz réduit de 180 gr. à 100 gr., en y ajoutant 100 gr. de légume, ou 300 gr. de pommes de terre ;
6. Ration de lard portée à 50 gr.

La valeur nutritive de cette ration est à peu près égale à celle de la ration actuelle et son coût est le même. Mais elle répond mieux à nos condi-

tions individuelles et au climat et se prête mieux à la variété de l'apprêt. A noter qu'étant donnée la sobriété caractéristique du peuple italien, particulièrement des paysans qui forment la majorité de nos soldats, cette ration, ainsi que l'expérience l'a établi, est plus que suffisante. Les jours de fêtes importantes, le soldat reçoit un régime spécial à l'aide d'un fonds constitué à cet effet dans chaque régiment.

* * *

On vient d'inaugurer à Rome, en présence du roi, un musée du génie militaire italien. Il occupe une partie du château Saint-Ange, l'ancien mausolée d'Adrien, rappelé à peu près à son antique splendeur par l'œuvre intelligente du général du génie Durand de la Penne et du colonel Borgatti. Le musée, installé dans ces imposantes salles historiques, achève ce travail de restauration. Il remplit de vastes locaux échelonnés dans trois étages.

Au rez-de-chaussée et dans l'appartement papal, sont disposées les deux premières sections : *a*) Portraits et ornements: histoire de la fortification italienne: fortification des villes, attaque, défense, mines. *b*) Travaux du génie maritime.

Au premier étage, encore deux sections : *c*) Artillerie. Le génie en Crimée et dans les guerres de l'indépendance ; fortification de campagne. Machines, fours de campagnes, pigeonniers militaires. *d)* Bibliothèque, monuments, dessins.

Dans l'entresol des loges du pape Paul III : *e*) La photographie et le télégraphe électrique. Dans la salle ronde et dans la salle des colonnes : *f)* Histoire de la télégraphie optique, matériel des ports et lagunes, chemins de fer, aéronautique.

* * *

La grande exposition de Milan s'ouvrira dans un mois. Le Ministère de la guerre y participe largement; il expose dans quatre sections : la section des transports militaires (en galerie); la section des transports par voie de terre et d'eau (sur terrain à ciel ouvert); la section aéronautique (partie en galerie, partie à ciel ouvert); la section agricole (en galerie).

L'exposition des transports occupe deux grandes galeries, d'une superficie totale de 2000 m^2; elle comprend, entre autres, l'exposition des différents modes de transport des artilleries et autre matériel, les appareils de précision, etc.

Le génie militaire expose les moyens de transport en usage dans les régiments des diverses armes spéciales avec tous les engins complémentaires un convoi automobile complet et un grand nombre d'appareils et d'instruments scientifiques inventés et proposés récemment par des officiers du génie.

Les régiments alpins présenteront leur matériel au complet avec les

moyens de transport utilisés dans la haute montagne. Le service de santé exposera le matériel d'un hôpital de campagne et d'un hôpital de montagne. Enfin l'Institut géographique militaire organise une exposition cartographique avec appareils topographiques et géodésiques.

L'exposition des transports navals et sur terre occupe une surface de 6000 m². Sur des canaux artificiels, on construira des forts militaires de divers systèmes, entre autres un nouveau pont suspendu du lieutenant Ferrari. En outre, un kiosque pour pigeons voyageurs, un chemin de fer à écartement réduit pour route de montagne avec un petit train et une machine Ansaldo. Le 3e régiment du génie exposera son matériel aéronautique avec tous ses accessoires. Enfin, le dernier pavillon contiendra une exposition des produits agricoles de douze camps d'horticulture expérimentale institués pour les militaires dans les garnisons des douze corps d'armée.

Naturellement la marine militaire ne restera pas en arrière; elle présentera le matériel de son Institut hydrographique, ses principaux instruments scientifiques, ses canons, ses moyens de défense, les modèles de tous ses navires, etc., etc.

La section militaire de l'exposition de Milan est assurée d'un grand concours d'exposants; maints Etats d'Europe se sont inscrits. L'exposition militaire allemande sera particulièrement importante; un grand nombre d'officiers et de soldats allemands y travaillent depuis quelques temps.

* * *

Son Altesse royale le duc des Abruzes va s'embarquer, dans le courant du mois d'avril, pour une nouvelle expédition. Il s'agit cette fois-ci d'une expédition scientifique africaine. Le courageux explorateur du Pôle Nord et des montagnes de l'Alaska, désire s'attaquer aujourd'hui à l'Afrique centrale où il se propose d'escalader le mont Ruwenzori, l'énorme massif montagneux qui domine, comme le donjon d'une forteresse, le lac Albert-Nyansa et le val Semliki au nord-est, le lac Albert-Edward au sud. L'opération présente de sérieuses difficultés, tant à cause de l'escalade en soi-même de l'immense montagne encore inconnue, qu'à cause de l'hostilité des peuplades indigènes qui, à plus d'une reprise, se sont opposées aux entreprises d'autres voyageurs (Samuel Baker, Gessi, Mason Bey, Stanley, Emin Pacha). Ils ne purent s'approcher du pied du géant montagneux. Plus heureux fut, en 1893, l'alpiniste Scott Elliot. Il put gravir une partie de la montagne et s'éleva jusqu'à 3900 m. sur les 6000 dont elle est haute.

L'expédition italienne comprendra dix personnes. Le duc sera accompagné d'autres officiers et de guides alpins. Une partie de ce personnel l'a déjà suivi dans ses voyages en Amérique et au Pôle Nord. Les expéditionnaires s'embarqueront à la Spezia pour débarquer à Monabasa, sur la côte

de l'Afrique orientale, où ils trouveront une caravane indigène de 250 hommes.

Après la traversée du lac Victoria, le voyage à pied commencera. La caravane traversera en plusieurs groupes les montagnes de l'Uganda, contrée d'un parcours difficile. Quand on abordera la haute montagne, les indigènes non acclimatés et mal résistants au froid seront congédiés; le duc et ses compagnons continueront seuls.

L'organisation de la colonne a été très soignée, comme le réclament la longueur du voyage et les conditions climatériques. La plus grande partie du matériel a été acquise en Angleterre. Pour affronter les régions froides de la haute montagne, les sous-vêtements de tricot de laine ont été préférés aux fourrures, trop encombrantes pour une ascension. L'expédition compte être de retour dans six mois, c'est-à-dire en octobre.

*
* *

L'armée active vient de perdre, atteint par la limite d'âge, le général Durand de la Penne, le réorganisateur de l'arme du génie à laquelle il appartient.

Je dois vous signaler aussi la mort du général Di San Marzano, ancien ministre de la guerre et chef de la première grande expédition d'Afrique. C'était un vaillant officier, ayant de brillants états de service.

INFORMATIONS

SUISSE

1870-1871. — Comme nous avons pu nous en convaincre, une grande partie des actes concernant la dislocation des troupes et l'occupation de la frontière en 1870-71 se trouve entre les mains de personnes qui ont pris part elles-mêmes à ces événements ou dans celles de leurs descendants.

La section de l'état-major général considère de son devoir de rassembler ces actes, qui pourront, le moment venu, servir de base à une description exacte et complète de cet épisode militaire de l'histoire suisse.

Grâce à l'obligeance des héritiers de plusieurs des principaux intéressés nous possédons déjà un grand nombre de documents importants sur cette époque. Nous avons cependant des raisons de croire que dans les papiers de bien des familles suisses, il s'en trouve encore beaucoup qui, isolés, n'ont pas de valeur pour leurs propriétaires, mais qui pourraient fournir un précieux complément à la collection officielle.